



Liquidation judiciaire et caution solidaire

Par **stef094**, le **17/12/2012** à **14:13**

Bonjour, rnJe suis commerçant depuis 3 ans sous la forme d'une sarl a associé unique.rnEn redressement judiciaire depuis 2 mois, je pense etre obligé de proceder à une liquidation d'ici peu.rnMon souci principal est un credit d'installation contracté auprès d'une banque. Le restant du a été versé dans le passif par le mandataire judiciaire mais je suis a titre personnel caution solidaire de ce crédit.rnQue va t'il se passer lors de la liquidation, je sais que les autres dettes peuvent etre effacées mais vais-je devoir rembourser ce crédit après la fermeture de mon magasin?rnY a t-il une solution pour que je n'ai pas à rembourser ce credit pendant 10 ou 15 ans!rnMerci pour vos conseils.